

Les deux techniques d'ouverture du capital

Il y a **deux** manières d'ouvrir le capital d'une société déjà créée.

- Le 1er cas est celui d'un actionnaire existant qui cède des actions à un nouvel actionnaire. La transaction doit se faire en accord avec les statuts et le pacte d'actionnaires.

L'actionnaire historique encaisse une somme. L'opération est neutre pour l'entreprise en termes financiers : il n'y a pas de flux financier entre l'entreprise et l'un de ses actionnaires.

- Le 2eme cas est celui de l'ouverture du capital détaillé ci-après. Dans ce cas les actionnaires historiques n'encaissent pas de sommes c'est l'entreprise qui va se voir insuffler un supplément de liquidités: c'est ce que l'on appelle une augmentation de capital. Comptablement deux lignes du bilan (au passif) sont affectées, la ligne « capital social » et la ligne « primes d'émission ». L'équilibre du bilan se fait par un accroissement équivalent de la ligne « disponibilités » à l'actif du bilan.